

Déchets

L'État temporise dans la guerre des décharges

Accusée de favoritisme et confrontée au refus des citoyens, Jacqueline de Quattro veut une table ronde

Camille Krafft

On met tout le monde autour d'une table et on discute. Alors que le canton sera confronté d'ici à cinq ans à une pénurie de décharges pour accueillir notamment les résidus d'incinération de l'usine Tridel, la conseillère d'État Jacqueline de Quattro a choisi de convoquer l'ensemble des acteurs concernés en questionnant le plan de gestion des déchets (PGD) accepté par le Conseil d'État en 2016.

Dans un communiqué envoyé jeudi, elle annonce l'organisation d'une table ronde pour le mois de mai. Le groupe Orlati, qui veut ouvrir une décharge à la Verrette, sur les communes de Daillens et d'Oulens-sous-Échallens, doit y prendre place aux côtés de son concurrent, la société Cand-Landi, dont le projet est prévu sur le site des Échatelards, près de Grandson. Tous deux comptent exploiter une décharge pour les matériaux de type D (scories résultant de l'incinération de déchets urbains) et E (résidus de traitement de terres polluées issues de certains chantiers). Comme l'a révélé «24 heures», les deux entreprises se livrent une guerre féroce sur fond d'accusations de favoritisme envers l'État.

«La fin de la récréation»

Remise en question des deux côtés pour sa gestion inconstante du dossier, confrontée à des levées de bouillottes dans les communes impactées, Jacqueline de Quattro compte «rappeler les enjeux cantonaux liés



PHILIPPE MAEDER

«Je vais ramener les acteurs concernés à leurs responsabilités»

Jacqueline de Quattro
Ministre de l'Environnement



PHILIPPE MAEDER

«Nous viendrons relayer les attentes de nos concitoyens»

Jean-Yves Thévoz
Syndic de Daillens



DR

«Cand-Landi ne s'inscrit pas dans une logique d'affrontement»

Antoine Maillard
Administrateur de Cand-Landi

à la gestion de déchets de ce type» et «écouter toutes les parties», selon le communiqué. Jointe jeudi par téléphone, elle précise ses intentions de manière plus ferme: «En d'autres termes, je vais siffler la fin de la récréation et ramener les acteurs concernés à leurs responsabilités. Ces déchets sont générés par notre population mais notre population n'en veut pas. Il faut mettre un terme à ces velléités de s'opposer en amont à n'importe quel projet de ce type. Quant à la guerre entre les exploitants, on ne peut pas se la permettre. Il y a urgence à trouver des solutions et il y a suffisamment de déchets pour deux décharges.»

Au terme de cette table ronde, précise Jacqueline de Quattro, une nouvelle version du PGD pourra être soumise au Conseil d'État si une modification de ce document se révèle nécessaire. «Au vu des blocages actuels d'importance stratégique, nous nous questionnons sur les possibilités d'atteindre les objectifs fixés par ce document», précise la ministre. Et si rien ne bouge au terme de ces échanges? «Il reste toujours des solutions cantonales: imposer une décharge, un lieu, un exploitant.»

Outre Orlati et Cand-Landi, des

représentants des Communes territoriales ainsi que d'autres acteurs du milieu, comme l'Association vaudoise des graviers et déchets (AVGD), seront invités autour de la table. Alors que le dossier des Échatelards a recueilli quelque 1400 oppositions lors de sa mise à l'enquête, celui de la Verrette a fait l'objet d'un vote populaire à Daillens. Le 17 mars, 91% des votants se sont prononcés contre l'ouverture de la décharge. «C'est une bonne chose que nous puissions venir relayer les attentes de nos concitoyens auprès du Canton», commente le syndic de Daillens, Jean-Yves Thévoz.

La forme au lieu du fond

Régis Paudex, président de l'Association de protection de l'Arnon et de sa région (APAR), qui lutte contre le projet des Échatelards, regrette quant à lui que les opposants ne soient pas conviés au débat. «Ce qui me choque, c'est que les partenaires commerciaux, eux, participeront à la table ronde. Or le plan de gestion des déchets doit faire l'objet de décisions politiques, et non pas commerciales.»

Régis Paudex se dit «extrêmement surpris» par le communiqué du Département du territoire et de

l'environnement. «Ce type de discussion doit avoir lieu en amont. Ce n'est pas une fois qu'on est dans le mur qu'il faut mettre les différents acteurs autour de la table pour trouver une solution!» Selon le président de l'APAR, «le but de cette démarche est de calmer tout le monde, à commencer par les partenaires commerciaux et les médias. On s'interroge beaucoup sur la forme et peu sur le fond: comment voulons-nous gérer nos déchets à l'avenir? Voulons-nous en importer des autres cantons? Ces questions essentielles paraissent secondaires.»

Soucieuse de garantir «l'égalité de traitement des projets», Jacqueline de Quattro stipule que le dossier de la Verrette pourra être mis à l'enquête en avril, comme le prévoyait Orlati - «s'il est prêt». Contacté, le groupe de Bioley-Orjulaz ne souhaite pas commenter la démarche du Canton à ce stade. Quant à Cand-Landi, elle «prend acte» de la convocation, note son administrateur, Antoine Maillard, qui souligne que «Cand-Landi ne s'inscrit aucunement dans une logique d'affrontement. Tous les acteurs du secteur doivent aborder ces projets de manière transparente et équitable.»

F
h
—
A
M
P
d
g
d'
n'
«C
et
so
pr
P
ph
dé
gé
no
(D
ch
fo
ce
no
pr
l'ir
rai
na
su
Le
né
soi
tie
pr
d'
mi
vai
du
G
L
fé
Sa
du
le
un
(en
ma
boi
fer
éga
dre
201
cor
201
des
les
à l'
ww